

CONNAISSANCE DE L'ENTREPRISE

Nous sommes le 03 juin 2006.

Vous travaillez comme cuisinier au restaurant :

Au bon repas

22 avenue de la république

75011 Paris

RCS PARIS B 209111589

SARL au capital de 7500 euros

1^{ère} partie : ENVIRONNEMENT JURIDIQUE

1/ Quelle est la raison sociale de l'entreprise ?

2/ Quel est le siège social de l'entreprise ?

3/ Quel est le statut juridique de l'entreprise ?

4/ Que signifie les lettres RCS ?

CAP CUISINE	SUJET 1	Code : 5022131	SESSION JUIN 2006
EP3 : Commercialisation Et Distribution De La Production Culinaire Connaissance de l'entreprise		Coeff : 3	Durée : 0h15 Page 1 sur 4

ENVIRONNEMENT SOCIAL

Bulletin de paie (À conserver sans limitation de durée)

Employeur

Nom ou raison sociale: **AU BON REPAS**
 Adresse: **22 av. de la République 75011 PARIS**
 N° Siret: **209 44589 05142**
 N° Urssaf:
 Code APE:

Salarié

Nom, prénoms: **GARCIA Raphaël**
 Adresse:
 N° SS:
 Emploi: **serveur**
 Niveau: **1** Echelon: **1**

Convention collective: CCN des CHR du 30 avril 1997, avenants du 13 juillet et du 2 novembre 2004

Période du: 01/07/05 au 31/07/05

Heures de présence: 169 heures

Salaire	Nombre d'heures	Taux horaire	Montant (€)
Salaires de base (169 x 8,03)	169	8,03	1 357,07
Avantages en nature nourriture	22	3,11	68,42
Indemnités compensatrices nourriture	22	3,11	68,42
Avantages en nature logement			
Salaires brut			1 493,91

Cotisations sociales	Part employeur		Part salariale		
	Bases	Taux %	Montant (€)	Taux %	Montant (€)
CSG (déductible)	1 454,89	—	—	5,10	74,20
CSG + CRDS (non déductibles)	1 454,89	—	—	2,90	42,19
SS maladie	1 493,91	12,80	191,22	0,75	11,20
SS vieillesse plafonnée	1 493,91	8,20	122,50	6,55	97,85
SS vieillesse déplafonnée	1 493,91	1,60	23,90	0,10	1,49
Contribution autonomie solidarité	1 493,91	0,30	4,48	—	—
Accident du travail	1 493,91	2,10	31,37	—	—
Allocations familiales	1 493,91	5,40	80,67	—	—
Retraite complémentaire	1 493,91	3,75	56,02	3,75	56,02
Assurance chômage	1 493,91	4,00	59,76	2,40	35,85
AGFF	1 493,91	1,20	17,93	0,80	11,95
FNGS	1 493,91	0,35	5,23	—	—
SS Fnal	1 493,91	0,10	1,49	—	—
Taxe d'apprentissage	1 493,91	0,50	7,47	—	—
Taxe additionnelle	1 493,91	0,12	1,79	—	—
Participation formation continue	1 493,91	0,55	8,22	—	—
Prévoyance	1 493,91	0,40	5,98	0,40	5,98
Total retenues			618,03		336,73
Réduction Fillon: 0,196 x 1 493,91 = 292,81 €			- 292,81		
Réduction A.N.: 0,87 € x 44 = 38,28 €			- 38,28		
Salaires net					1 157,18
Net imposable (salaires net + CSG + CRDS non déductibles)					1 199,37
Prime de transport					
Avantage nourriture					- 68,42
Avantage logement					
Salaires net à payer					1 088,76
Payé le 31/07/05 par virement du :					

Repos compensateur	Cumul des heures	Droits acquis	Utilisés	Reste

Durée congés payés: art. L.223.2 à 6
 Durée préavis: art. L.122.6 à 8

Source : L'HOTELLERIE juillet 2005

CAP CUISINE	SUJET 1	Code : 5022131	SESSION JUN 2006	
EP3 : Commercialisation Et Distribution De La Production Culinaire Connaissance de l'entreprise		Coeff : 3	Durée : 0h15	Page 2 sur 4

En vous aidant de l'annexe 1, répondez aux questions ci-dessous.

- 1) Quel est le salaire de monsieur GARCIA ?

- 2) Pourquoi le salaire net apparaissant au bas du bulletin est-il différent de ce salaire ?

- 3) A quoi servent les cotisations ?

- 4) La convention collective qui s'applique au contrat de M. GARCIA est-elle :
 - la convention des restaurateurs brasseurs
 - la convention des cafés – hôtels – restaurants
 - la convention des hôteliers restaurateurs

CAP CUISINE	SUJET 1	Code : 5022131	SESSION JUIN 2006	
EP3 :Commercialisation Et Distribution De La Production Culinaire Connaissance de l'entreprise		Coeff : 3	Durée : 0h15	Page 3 sur 4

3^{ème} partie : ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Vous rentrez chez vous et vous ouvrez un courrier de votre banque. Celle-ci vous propose des taux intéressants d'épargne. Vous décidez d'établir votre budget mensuel pour connaître le montant que vous pouvez épargner chaque mois.

Pour cela, vous remplissez l'annexe A en fonction des éléments qui vous sont donnés en annexe 2.

Annexe 2

Votre salaire est de 1200 euros par mois.
Vous payez 400 euros de loyer par mois, 200 euros de remboursement de crédit, 100 euros d'essence. Vos charges (eau, électricité, téléphone, chauffage) s'élèvent à 1200 euros par an, l'alimentation et l'habillement représentent un budget de 200 euros par mois et enfin vous payez 1200 euros d'impôt par an.

Annexe A

Budget mensuel

Recettes mensuelles	Montant	Dépenses mensuelles	Montant
Salaire	1200	Loyer et charges locatives	400
		Emprunt	200
		Essence	100
		Alimentation, vêtement	200
		Chauffage, téléphone, eau, électricité...)	100
TOTAL		TOTAL	

Calculez l'épargne possible.